

PROJET "RESPIRE" DITEP LE QUENGO

Depuis août 2023, nous proposons la mise en place de séjours de répit pour les enfants du territoire morbihannais qui présentent des comportements problèmes.

Cette proposition d'accueil se déroule durant certains week-end et vacances scolaires. Ils doivent permettre aux enfants de passer un moment de détente et de loisirs au sein des locaux du DITEP sur l'aile de l'internat dédié à cette activité.

L'ÉQUIPE ?

Les enfants sont accompagnés par :

- Une coordinatrice
- Des travailleurs sociaux
- Un surveillant de nuit

POUR QUI ?

La capacité d'accueil est de 6 jeunes

- Âgés 6 à 18 ans
- Ayant des comportements problèmes
- Ayant une notification MDA ou une notification en cours

QUAND ?

1 Week-end par mois et 4 séjours aux vacances d'été



Pour faire une demande de séjour

RÉPIT EMISEM

La Chartreuse
11 allée Marie-Louise Trichet
56400 BRECH

06 15 83 84 48
repit@emisem.fr

Pour plus d'informations sur les séjours

DITEP LE QUENGO

Rue des Vénètes - ZA Kerjean
56500 LOCMINÉ

02 97 44 29 10
repit56500@gmail.com

Des informations sur l'association?



RESPIRE



Une offre de séjours de répit
portée par
Le DITEP Le Quengo



Objectifs

Assurer les besoins de la vie quotidienne et permettre une observation fine de l'enfant dans un contexte autre que sa famille, l'école ou le DITEP

Proposer des activités éducatives, de loisirs en tenant compte des centres d'intérêt de la personne en individuel et/ou en groupe

Participer à la vie de l'unité



Assurer l'entretien du linge selon la durée du séjour

Assurer une surveillance médicale et mettre en œuvre les prescriptions médicales nécessaires

Repas inclus dans le séjour, en s'assurant que les prescriptions alimentaires soient respectées

Prestations proposées

Pris en charge par l'établissement :

- Hébergement
- Repas
- Activités de loisirs
- Entretien du linge des jeunes
- Fourniture et entretien du linge de lit, linge de toilette, serviettes de table



Pris en charge par les familles :

- Transport aller-retour (en cas de difficulté, en faire part à l'établissement pour chercher des solutions)
- Changes
- Traitements
- Entretien du linge des jeunes
- Actes de soins médicaux (en cas de besoin durant le séjour, un médecin généraliste peut être sollicité avec l'accord de la famille, la consultation sera à la charge des parents)



Une fois le séjour terminé, une participation de 15€ par nuitée vous sera demandée.

Comment s'inscrire

ETAPE 1 : Le guichet unique répit identifié comme le guichet unique du département :

Il réceptionne les demandes. Il s'assure que l'enfant bénéficie d'une notification d'orientation MDPH (ou d'un dossier en cours) et vous transmet un dossier unique d'inscription. Après évaluation, le guichet unique répit oriente vers la demande en transmettant le dossier d'inscription.

ETAPE 2 : Réception de la demande d'inscription : Le coordinateur.

Après lecture du dossier, un rendez-vous est programmé par le coordinateur avec l'ensemble de la famille dans le but de personnaliser votre demande (traitement médical ou non, durée de l'accueil...) et de vous faire visiter le lieu d'accueil de votre enfant.

ETAPE 3 : Programmation du séjour

Il est défini par l'équipe chargée de la mise en œuvre du séjour.

Le coordinateur organise l'accueil (programmation et mise en œuvre, horaire d'arrivée et de départ, les aspects logistiques : trousseau, linge, repas...). Il est l'interlocuteur privilégié pour l'entourage.

ETAPE 4 : « L'après séjour » :

Dans les 15 jours qui suivent l'accueil, un écrit vous est transmis relatant le déroulement du séjour.